

publié le 12/05/2026

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2026-299
**Délégation de représentation aux commissions de sécurité à Monsieur Ernest
BANHORO**
Conseiller municipal délégué

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-18,
- Vu le procès-verbal d'installation des membres du conseil municipal du 28 mars 2026,
- Vu le procès-verbal de l'élection des adjoints du 28 mars 2026,
- Considérant l'indisponibilité de Monsieur Hamza GUESSINE, adjoint au Maire chargé de la tranquillité publique, de la propreté et du patrimoine, pour siéger aux commissions de sécurité,
- Considérant la nécessité d'assurer la continuité de représentation de la commune au sein des commissions de sécurité,

ARRÊTE

Article 1 - Le Maire donne délégation à Monsieur Ernest BANHORO, conseiller délégué à la propreté et à l'environnement, pour représenter Monsieur Hamza GUESSINE aux commissions de sécurité, à compter du 18 mai 2026.

Article 2 - Monsieur Ernest BANHORO est autorisé, dans ce cadre, à participer aux réunions des commissions de sécurité et à signer tout document afférent à ces instances.

Article 3 - Monsieur Ernest BANHORO rendra compte à Monsieur le Maire et à Monsieur Hamza GUESSINE de l'exercice de cette mission.

Article 4 - Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 - Un exemplaire de cet arrêté sera adressé :

- Au Préfet du Val-de-Marne
- au Commissaire de Police
- au comptable de la Commune
- et notifié à l'intéressé pour exécution.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 04 mai 2026

Spécimen de signature :



Maire,
Michel ZINCIROGLU



Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20260504-2026-299-AR
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026